

Inrap

les étapes de l'archéologie préventive

partager

L'Inrap « concourt à l'enseignement, à la diffusion culturelle et à la valorisation de l'archéologie ». Article L523.1 du Code du patrimoine

L'Inrap met en œuvre des actions culturelles et éducatives – ateliers scolaires, visites de chantiers, conférences – et produit des expositions, des outils multimédias, des documentaires, des publications, etc. qui permettent de transmettre les connaissances archéologiques au plus large public. Ce partage des savoirs permet à chacun d'obtenir des éléments de réponse à ses interrogations sur les origines de l'Homme et l'histoire des sociétés passées.

